

# LA CONCORDANCE DE TEMPS ET DE MODE

**Le temps de la subordonnée varie avec le temps et le mode de la proposition (principale ou subordonnée) dont elle dépend ; c'est ce qu'on appelle la «concordance de temps». Cette concordance peut être dictée par le sens**

**de la phrase, par exemple pour exprimer l'antériorité par rapport au temps de la principale. Elle peut aussi n'avoir aucune relation avec le sens et être cependant obligatoire.**

## CONCORDANCE AU PRÉSENT

- Quand la principale est au présent ou au futur de l'indicatif, la subordonnée à l'indicatif peut être à un temps quelconque, voulu par le sens :

*Je crois* (présent)  $\left\{ \begin{array}{l} / \text{ qu'elle vient (aujourd'hui, maintenant...) : présent} \\ - \text{ qu'elle est venue (hier, l'an dernier...) : passé composé} \\ \backslash \text{ qu'elle viendra (demain, l'an prochain...) : futur} \end{array} \right\}$  indicatif

*Il verra* (futur)  $\left\{ \begin{array}{l} / \text{ que j'ai raison (en ce moment) : présent} \\ \backslash \text{ que j'avais raison (avant, depuis longtemps) : imparfait} \end{array} \right\}$  indicatif

- Quand la principale est au présent ou au futur de l'indicatif, la subordonnée au subjonctif est au présent ou au passé :

*Je crains* (présent)  $\left\{ \begin{array}{l} / \text{ qu'elle ne vienne (aujourd'hui...) : présent} \\ \backslash \text{ qu'elle ne soit venue (hier...) : passé} \end{array} \right\}$  subjonctif

*Je n'admettrai pas* (futur)  $\left\{ \begin{array}{l} / \text{ qu'il s'absente (en ce moment ou plus tard)} \\ \backslash \text{ qu'il se soit absenté (avant)} \end{array} \right\}$  subjonctif

## CONCORDANCE AU PASSÉ

- Quand la principale est à un temps du passé de l'indicatif ou au conditionnel, la subordonnée à l'indicatif est à l'imparfait ou au plus-que-parfait de l'indicatif. Si elle exprime le futur, elle est au futur dans le passé (formes du conditionnel présent) :

*Je croyais. J'ai cru...* (temps du passé)  $\left\{ \begin{array}{l} / \text{ qu'elle venait (simultanéité) : imparfait} \\ - \text{ qu'elle était venue (antériorité) : plus-que-parfait} \\ \backslash \text{ qu'elle viendrait (postériorité) : futur dans le passé} \end{array} \right\}$  indicatif

- Quand la principale est à un temps passé de l'indicatif ou au conditionnel, la subordonnée au subjonctif est à l'imparfait ou au plus-que-parfait :

<i>Je craignais,</i> <i>J'avais craint...</i> (temps du passé)	/	<i>qu'il ne vînt</i> (simultanéité) :	imparfait	} subjonctif
	\	<i>qu'il ne fût venu</i> (antériorité) :	plus-que-parfait	

## CAS DE NON-CONCORDANCE

Cette règle de concordance n'est pas observée :

- lorsque la subordonnée à l'indicatif ou au subjonctif a une valeur générale :

*Il **savait** || que toute vérité n'**est** pas bonne à dire ;*

*Il n'**admettait** pas || que toute vérité ne **soit** pas bonne à dire ;*

- lorsque la subordonnée au subjonctif indique une action qui dure encore ou qui se produit présentement :

*J'**ai averti** ses amis || afin qu'ils lui **fassent** la surprise ;*

- lorsque la subordonnée au subjonctif indique une action future :

*J'**ai dit** || qu'on m'**avertisse** dès qu'elle arrivera.*

**REMARQUE** On évite de faire la concordance des temps à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> personne du singulier et du pluriel du subjonctif imparfait et plus-que-parfait, de moins en moins employés et remplacés alors par le subjonctif présent.

Dans la langue parlée, les deux seuls temps du subjonctif couramment employés sont le présent et le passé :

*Je regrette || qu'il **soit** absent.*

(aujourd'hui)                      (aujourd'hui)

*J'ai regretté || qu'il **soit** absent.*

(hier)                                      (hier)

*Je regrettais || qu'il **soit** absent.*

(hier)                                      (hier)

*J'ai regretté || qu'il **ait été** absent.*

(hier)                                      (avant-hier)